

## SESSION 2 – ATELIER B : SANTÉ PRÉCARITÉ

### B19 : ÉTUDE DU COÛT FINANCIER DE LA PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES « GRANDS PRÉCAIRES » AU CHU DE BORDEAUX EN 2010

FERRE Sandra<sup>(1)</sup>, BODIN Gérard<sup>(1)</sup>

## RÉSUMÉ

**Contexte :** En observant le parcours des « grands précaires » il apparaît que ceux-ci sont régulièrement admis à l'hôpital suite à des malaises, des crises comitiales, des alcoolisations massives etc., faute d'une prise en charge médico-sociale adaptée.

**Objectifs et méthode :** Les objectifs opérationnels de ce travail sont de décrire leur parcours de santé et d'estimer le coût engendré par ces venues récurrentes qui nous renseignent sur l'état psychique et physique de ces personnes. Une étude a été réalisée à partir d'une liste de 120 personnes repérées par le SAMU Social, ayant fréquentées les hôpitaux du CHU de Bordeaux en 2010, en dehors du dispositif d'hébergement de la veille sociale de la CUB et caractérisées comme « grands précaires ». L'analyse adopte la perspective de l'Assurance Maladie afin d'estimer le coût conventionnel. Pour chacune des venues aux urgences, en hospitalisation et en soins externes, les coûts ont été estimés à partir respectivement du poids moyen par cas traité, du groupe homogène de séjour et du coût facturé à l'assurance maladie. Les données ont été collectées auprès du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information, de la direction générale des affaires financières et des services économiques du CHU de Bordeaux.

**Résultats :** À partir de la population, on a sélectionné les personnes qui ont été admises au moins 6 fois au sein des hôpitaux du CHU de Bordeaux en 2010. Ces 60 personnes totalisent à elles seules 1074 venues hospitalières en 2010, dont 791 admissions aux urgences (73,6 %). Parmi ces 791 venues, 344 d'entre elles ont fait l'objet d'une hospitalisation (43,5 %) et 269 sont orientées en soins externes (34,0 %). Il s'agit d'une photographie de l'accès aux soins des précaires. Ces 1 074 venues (n=60) ont un coût estimé de 822 861,70 euros.

**Conclusion :** Le trajet de la rue à l'hôpital et vice versa témoigne de l'inadaptation des structures d'accueil et des dysfonctionnements des modes de prise en charge des personnes handicapées et précaires, et constitue une forme inacceptable de maltraitance.

\*\*\*\*\*

Contact auteur : FERRE Sandra  
[ferre.sandra@me.com](mailto:ferre.sandra@me.com)

<sup>(1)</sup> Samu Social, Bordeaux, France